

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L 2213-4,

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R.411-1 à R.411-9, et R.417-9, R. 417-10, II, 10°, et R.411-25 modifiés ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

**VU** la demande de FACE LOIRE en date du 27 juillet 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'occuper le domaine public pour la mise en place d'un bus de la STAS pour l'organisation d'un évènement « Emploi JOB IN BUS » sur le parking du carrefour des habitants – Quartier de la Chapelle à Andrézieux-Bouthéon, le jeudi 27 octobre 2022 de 13h30 à 16h30,

### A R R E T E

**Article 1 :** FACE LOIRE est autorisé à occuper le domaine public pour la mise en place d'un bus de la STAS pour l'organisation d'un évènement « Emploi JOB IN BUS » sur le parking du carrefour des habitants – Quartier de la Chapelle à Andrézieux-Bouthéon, le jeudi 27 octobre 2022 de 13h30 à 16h30,

**Durée du stationnement :** ½ journée

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur toutes les places situées côté immeuble afin de permettre le stationnement du bus.

**Article 3 :** Des panneaux et des barrières devront être mises en place par le service de la police municipale 48 h 00 avant le début de l'évènement.

**Article 4 :** les piétons devront circuler en toute sécurité sinon une déviation sera mise en place par le pétitionnaire et sous son entière responsabilité.

**Article 5 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux.

**Article 6 :** Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame La Préfète de la Loire,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques d'Andrézieux-Bouthéon,
- Madame Marine TROTTET, FACE LOIRE, 8 Av. Augustin Dupré, 42000 Saint-Étienne

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 septembre 2022

Po/Le Maire,

**François DRIOL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur « Par Délégation du Maire PJ Marret Cadre de Vie »

042-214200057-20220922-635-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 22/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

